

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZE VILLAGES
DU 9 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le neuf du mois de juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, LOISON, CHAPON, BELLARD, CONGNARD, CULLERIER, COURCELLE, DESPLATS, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LENOGUE, LUCIEN, GUILLEUX, ORIEUX, LE MARREC, BEAUDOIN P, TUFFIER, MAUXION.

Absente excusée : Mme LINARD Nadine donne pouvoir à Mr Michel COURCELLE

Secrétaire de séance : Mr BEAUDOIN Jean-Pierre

Convocation : 04/06/2020

Affichage : 12/06/2020

Absente excusée : Mme LINARD Nadine donne pouvoir à Mr Michel COURCELLE

1 – DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES

Madame le Maire propose de désigner :

- Mr Dominique CHAPON, conseiller délégué à la finance
- Mr EDIN François, conseiller délégué à la voirie

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires et adjoints, issues des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au maire (et au maire délégué d'une commune nouvelle) à un taux inférieur au taux maximal, si ce dernier en fait la demande, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant qu'à défaut d'une telle demande, le conseil municipal doit fixer les indemnités de fonction du maire (et du maire délégué) au taux maximal,

Considérant que lorsque le conseil municipal se prononce sur un taux (pouvant être différent pour le maire, les adjoints et les conseillers municipaux), il doit se référer aux plafonds suivants définis par la loi :

	MAIRES ❶		ADJOINTS ❷		CONSEILLERS MUNICIPAUX ❸	
	Taux Maximal/ IB 1027-INM 830 soit 3 889,40 €	Indemnité mensuelle brute	Taux Maximal/ IB 1027-INM 830 soit 3 889,40 €	Indemnité mensuelle brute	Taux Maximal/ IB 1027-INM 821 soit 3 889,40 €	Indemnité mensuelle brute
Moins de 500 habitants	25,50%	991,80 €	9,9%	385,05 €	6%	
De 500 à 999 habitants	40,30%	1 567,43 €	10,70%	416,17 €	6%	233,36 €
De 1 000 à 3 499 habitants	51,60%	2 006,93 €	19,80%	770,10 €	6%	233,36 €
De 3 500 à 9 999 habitants	55%	2 139,17 €	22%	855,67 €	6%	233,36 €
De 10 000 à 19 999 habitants	65%	2 528,11 €	27,5%	1 069,59 €	6%	233,36 €
De 20 000 à 49 999 habitants	90%	3 500,46 €	33%	1 283,50 €	6%	233,36 €
De 50 000 à 99 999 habitants	110%	4 278,34 €	44%	1 711,34 €	6%	233,36 €
100 000 habitants et plus	145%	5 639,63 €	66%	2 567,00 €	6%	233,36 €

Madame le Maire propose de verser les indemnités suivantes au Conseil Municipal, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 2742 habitants :

♦ Mme Elisabeth MARQUET, Maire de Jarzé Villages, percevra de droit le montant maximum, soit ❶ x 100% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité maximale ❶ x 100 % soit 2006.93 €/mois

♦ les indemnités des adjoints sont, à compter du 25 mai 2020, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

- 1^{er} Adjoint : M. BEAUDOIN Jean-Pierre maxi ❶ x 100 % soit 991.80 €/mois

- 2^{ème} Adjoint : Mme HEUVELINE Sylvie maxi ❷ x 85 % soit 654.59 €/mois

- 3^{ème} Adjoint : M. JOUSSAUME Cédric maxi ❶ x 85 % soit 1 705.89 €/mois

- 4^{ème} Adjoint : Mme LEGRAND Nathalie maxi ❷ x 85 % soit 654.59 €/mois

- 5^{ème} Adjoint : M. BERARDI Marc maxi ❶ x 100 % soit 991.80 €/mois

- 6^{ème} Adjoint : Mme PRAIZELIN Alexandra maxi ❷ x 85 % soit 654.59 €/mois

- 7^{ème} Adjoint : GOURDON Yves maxi ❷ x 85 % soit 654.59 €/mois

♦ les indemnités des conseillers municipaux sont, à compter du 9 juin 2020, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24-1 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

- M. CHAPON Dominique maxi ❸ x 100 % soit 233.36 €/mois

- M. EDIN François maxi ❸ x 100 % soit 233.36 €/mois

♦ Les indemnités des Maires délégués, sont, à compter du 25 mai 2020, calculées par référence au barème fixé par l'art. L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à la commune déléguée, à savoir :

Maire délégué de Lué-en-Baugeois :

- M. COURCELLE MICHEL, Indemnité maximale ① x 85 % soit 843.03 €/mois

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.

Décision du Conseil Municipal : Après discussion, le conseil municipal vote et accepte ces indemnités par 23 oui, deux non et une abstention.

3 – FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle qu'en 2019, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer, pour une année, une indemnité de conseil au receveur municipal à hauteur de 80% soit 487.98 € et que cette décision serait revue chaque année.

Madame le Maire propose de reconduire pour 2020 cette indemnité de 80% soit 506.63 €.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

Madame Anita MAUXION prend part à la réunion à 21h10.

4 – DESIGNATION DES DELEGUES SIVU – SICTOM - ALTER ET SIEML

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux délégués et propose les noms suivants :

- ALTER PUBLIC : 1 titulaire, 1 suppléant

	Titulaire	Suppléant
ALTER	Mme MARQUET	Mr BERARDI

- SIEML : 1 titulaire, 1 suppléant

	Titulaire	Suppléant
SIEML	Mr TUFFIER	Mr COURCELLE

- SICTOM : 1 titulaire et 1 suppléant par commune déléguée

	Titulaire	Suppléant
BEAUVAU	Mr LE MARREC	Mme DESPLATS
CHAUMONT D'ANJOU	Mr EDIN	Mr BEAUDOIN
JARZE	Mr JOUSSAUME	Mr GERFAULT

LUE-EN-BAUGEOIS	Mr COURCELLE	Mr GOURDON
------------------------	---------------------	-------------------

- SIVU : 1 titulaire et 1 suppléant par commune déléguée

	Titulaire	Suppléant
BEAUVAU	Mr BERARDI	Mme CULLERIER
CHAUMONT D'ANJOU	Mr EDIN	Mme LOISON
JARZE	Mr GUILLEUX	Mr TUFFIER
LUE-EN-BAUGEOIS	Mr GOURDON	Mme MAUXION

Décision du Conseil Municipal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 – COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Présentation par les élus responsables de leur commission et composition de celles-ci :

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES
BÂTIMENTS / ACCESSIBILITÉ / SÉCURITÉ	Cédric JOUSSAUME 07.85.56.19.19 + maire délégué de la commune concernée	Michel COURCELLE - Yves GOURDON - Jérôme TUFFIER - Dominique GERFAULT
VOIRIE / ESPACES VERTS / CHEMINS/ASSAINISSEMENT/CIMETIERES	Yves GOURDON 06.47.51.55.02 + maire délégué de la commune concernée	Anne-Laure BELLARD - Jérôme TUFFIER - Cédric JOUSSAUME
VOIRIE	François EDIN 06.12.93.32.19 + maire délégué de la commune concernée	Jérôme TUFFIER
URBANISME / AMÉNAGEMENT / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT	Jean-Pierre BEAUDOIN 06.15.93.32.75	Thierry LE MARREC - Raphaëlle DESPLATS - Katy LOISON - Sylvie HEUVELINE - Michel GUILLEUX - Dominique CHAPON
SERVICE TECHNIQUES	Jean-Pierre BEAUDOIN 06.15.93.32.75	Cédric JOUSSAUME - Marc BERARDI - Jean-Pierre Beaudoin - Michel COURCELLE - Yves GOURDON
FINANCES	Dominique CHAPON 06.38.45.54.01	Cédric JOUSSAUME - Marc BERARDI - Jean-Pierre Beaudoin - Michel COURCELLE - Yves GOURDON - Sylvie HEUVELINE - Nathalie LEGRAND - Alexandra PRAIZELIN - André CONGNARD - Jérôme TUFFIER
AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES et ENFANCE JEUNESSE	Nathalie LEGRAND 06.28.07.86.20	Pauline BEAUDOIN - Vanessa CULLERIER - Jennifer JOBERT - Anne-Laure BELLARD - François EDIN - Michel GUILLEUX - Sylvie HEUVELINE
SOCIAL / PERSONNES AGEES HABITAT / INSERTION / COMMISSION LOGEMENT SOCIAUX	Sylvie HEUVELINE 06.87.19.39.29	Marc BERARDI - Alexandra PRAIZELIN - Patricia LENOGUE
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	Michel COURCELLE 06.30.91.25.96	Patricia LENOGUE - Anita MAUXION - Sylvie HEUVELINE - Nadine LINARD - Cédric JOUSSAUME
TOURISME / CULTURE	Marc BERARDI 06.89.02.56.84	Audrey ORIEUX - Nathalie LEGRAND - Anne-Laure BELLARD - Anita MAUXION - François EDIN - Sylvie HEUVELINE
ECONOMIE	Marc BERARDI 06.89.02.56.84	Dominique GERFAULT - Sylvie HEUVELINE
COMMUNICATION	Alexandra PRAIZELIN 06.52.92.16.26	Audrey ORIEUX - Thierry LE MARREC - Pauline BEAUDOIN - Dominique CHAPON - Michel GUILLEUX - Dominique GERFAULT
CCAS	Elisabeth MARQUET 06.26.84.64.29	Sylvie HEUVELINE, Patricia LENOGUE, Nadine LINARD, Jennifer JOBERT, Katy LOISON, Michel GUILLEUX, Marc BERARDI

6 – DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DE DEFENSE, DE SECURITE CIVILE ET DE SECURITE ROUTIERE

- **CORRESPONDANT DÉFENSE** : Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Décision du Conseil Municipal : Mr Dominique CHAPON est désigné correspondant Défense à l'unanimité.

- **CORRESPONDANT SÉCURITÉ CIVILE** : interlocuteur de la préfecture et du SDIS pour les questions de sécurité civile (réserve communale de sécurité civile, plan communale de sauvegarde).

Décision du Conseil Municipal : Mr Dominique GERFAULT est désigné correspondant Sécurité Civile à l'unanimité.

- **CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIERE**

Décision du Conseil Municipal : personne ne s'étant proposé, le correspondant sera désigné à une date ultérieure.

7 – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORT POUR LES ENFANTS DE JARZE VILLAGES SCOLARISES DANS LES ECOLES DE JARZE, CORNILLE-LES-CAVES ET BAUNE

Madame le Maire propose de maintenir la participation communale aux frais de transport pour les enfants de BEAUVAU, CHAUMONT D'ANJOU et LUE-EN-BAUGEOIS scolarisés dans les écoles de JARZE, CORNILLE-LES-CAVES et BAUNE à hauteur de 55 € par élève.

Cette participation sera versée directement aux familles selon les listes transmises par la Région qui ne déduit plus cette aide du montant facturé, sous réserve que le règlement ait bien été effectué par les familles.

Décision du Conseil Municipal : Par une abstention et 26 oui, le conseil municipal valide cette participation.

8 – AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

8-a Tarifs des services périscolaires et de la pause méridienne pour l'année scolaire 2020/2021

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 suite à plusieurs éléments :

- Installation tardive du conseil municipal

- Impossibilité pour l'ancienne commission affaires scolaires de se réunir et travailler sur les bilans 2019
- Au vu du contexte actuel lié au COVID.

Soit les tarifs pour la pause méridienne pour l'année 2020/2021 :

➤ Habitants de Jarzé Villages :

Quotient Familial	Prix d'un repas
<336	2.54 €
337-600	2.92 €
601-1000	3.05 €
1001-1400	3.17 €
1401-1800	3.30 €
>1800	3.43 €

➤ Hors commune

Quotient Familial	Prix d'un repas
<600	3.49 €
>600	4.37 €

❖ Repas exceptionnel : 4.72 €

Soit les tarifs pour l'accueil périscolaire pour l'année 2020/2021 :

Quotient Familial	par 1/2h	plage entière matin (1h15)	plage entière soir (2h15)
<336	0.45 €	1.12 €	2.02 €
337 à 600	0.82 €	2.04 €	3.67 €
601 à 1000	0.85 €	2.12 €	3.81 €
1001 à 1400	0.88 €	2.19 €	3.95 €
1401 à 1800	0.93 €	2.33 €	4.18 €
> 1800	0.99 €	2.48 €	4.46 €

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

8-b Convention 2S2C

Madame le maire informe que dans le cadre de la reprise progressive de l'école, le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse souhaite qu'un dispositif « 2S2C », Sport, Santé, Culture, Civisme soit mis en place pour l'accueil des enfants, les jours d'alternance où les élèves ne peuvent pas être en présence de leur professeur compte tenu de la mise en œuvre du protocole sanitaire. Le dispositif 2S2C viendrait sur le temps scolaire en prolongement des apprentissages et en complémentarité de l'accueil fait en classe pour la durée restante de la présente année scolaire.

Madame le maire rappelle qu'actuellement, un service minimum fonctionne pour accueillir en priorité les enfants du personnel soignant. A ce jour et au vu des demandes (pas plus de 10), tous les enfants sont accueillis. De plus, ce service peut évoluer pour les quatre semaines restantes.

Après concertation avec les responsables, ce dispositif ne pourrait pas être mis en place de suite pour plusieurs raisons :

- Manque de locaux
- Manque de personnel
- Réorganisation totale des services scolaires et périscolaires

9 - AFFAIRES DIVERSES

❖ Aide aux commerces

Mr BERARDI propose d'étudier le principe d'une subvention aux commerces de la commune ayant subi une fermeture administrative liée au COVID 19. 8 commerces sont potentiellement concernés : 3 restaurateurs, 2 coiffeuses, l'esthéticienne, l'association de praticiens (rue Louis Touchet), la kinésithérapeute.

Ce dispositif exceptionnel serait mis en place par l'intermédiaire de la Région car les communes n'ont pas la compétence ni le droit de verser directement des subventions aux commerces.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil municipal donne son accord de principe à l'unanimité.

10 – INFORMATIONS DIVERSES

***CCALS**

Le 8 juin 2020 a eu lieu l'installation du nouveau conseil communautaire et l'élection du président et des vices présidents. Ont été élus :

- Président : Mr Jean-Jacques GIRARD (Maire de Tiercé)

 - Neuf vice-présidents
 - 1ère vice-présidente : Elisabeth MARQUET (maire de Jarzé-Villages)
 - 2ème vice-président : Olivier CAILLEAU (conseiller municipal de Seiches-sur-le-Loir)
 - 3ème vice-président : Henri LEBRUN (maire délégué de Lézigné)
 - 4ème vice-président : Jacques BLONDET (adjoint de Cheffes)
 - 5ème vice-présidente : Séverine CHEVE (adjoint de Tiercé)
 - 6ème vice-présidente : Joëlle CHARRIER (maire des Rairies)
 - 7ème vice-président : Paul RABOUAN (maire de Cornillé-les-Caves)
 - 8ème vice-président : Jean-Philippe GUILLEUX (maire de Corzé)
 - 9ème vice-président : Jean-Marie CARDOEN (maire de Morannes-sur-Sarthe/Daumeray)
-
- Les commissions communautaires seront les suivantes :
- Economie / Emploi
 - Aménagement du territoire / Urbanisme / PLUi – Gens du voyage

- Environnement / Mobilité
- Petite enfance / Enfance – Jeunesse
- Action sociale / MSAP / Projets transversaux
- Assainissement et Patrimoine
- Tourisme / Culture – Loisirs

* Formation des élus

Madame le Maire informe que la Sté SFP Collectivités propose des modules de formation sur les thématiques suivantes :

- Le guide de l' élu : aide à la prise de fonction des nouveaux élus municipaux et communautaires.

Objectifs :

- . Acquérir des connaissances sur l'environnement communal et intercommunal
- . Connaître le fonctionnement et l'organisation de la vie communale
- . Comprendre le rôle de l' élu municipal
- . Comprendre le rôle de l' élu communautaire
- . Comprendre le rôle de la Direction Générale des Services et Directeurs de Services
- . Favoriser la cohésion d'équipe

- Finances : comprendre le calendrier et les documents budgétaires

Objectifs :

- . Maîtriser les différentes étapes du calendrier budgétaire annuel
- . Permettre aux élus d'obtenir une meilleure lecture et compréhension des différents documents budgétaires
- . Maîtriser équilibres budgétaires, autofinancement, endettement, principaux ratios d'équilibre financiers
- . Développer une culture partagée sur les principes comptables et budgétaires entre les élus
- . Favoriser la cohésion d'équipe par une meilleure compréhension du calendrier et des documents budgétaires

Ces formations seront réalisées en intra au sein de la commune de Jarzé Villages sur deux séances de 3 heures, les samedis matin 04 juillet et 19 septembre.

* Réouverture des bâtiments communaux et espaces publics

Depuis le 02 juin, les sanitaires publics, les parcs et jeux de la commune de Jarzé Villages sont ré-ouverts.

Par contre, les bâtiments communaux restent fermés jusqu'au 10 juillet, date de fin de l'état d'urgence sanitaire, en raison de l'impossibilité de les entretenir par les agents communaux réquisitionnés pour le fonctionnement du périscolaire, à savoir :

- Les salles des fêtes de Jarzé Villages,
- La salle de sport,
- La Maison des Associations,
- La Grange,
- La Salle St Michel est fermée jusqu'au 21 juin. Réouverture du cinéma le 22 juin (Protocole sanitaire à mettre en place par les Trublions au préalable)

Cependant, il a été autorisé :

- d'utiliser le court extérieur pour les adhérents du Club de Tennis,
- d'utiliser les salles de l'Espace Culturel pour le drive de la bibliothèque et pour les cours de musique de moins de 10 personnes (protocoles à mettre en place par le Réseau bibliothèque CCALS et la Lyre Jarzéenne). Les sanitaires ne seront pas accessibles au public. L'entretien sera à la charge des utilisateurs.
- d'autoriser la gym à faire ses cours aux abords de la salle des sports de la commune de Jarzé (sauf sur le terrain de foot)

Mr Cédric JOUSSAUME précise que les barillets de la salle de sport et des vestiaires du foot ont été changés afin de faire respecter l'interdiction de les utiliser.

* **Marché**

Depuis le 29 mai, deux marchés sont proposés le vendredi :

- Marché le vendredi matin : Primeur de 7h à 12h et Poissonnier itinérant à 11h30
- Marché le vendredi soir de 18h à 20h :
 - *Les Flamboyants 974* : traiteur réunionnais
 - *La Clef des Champs* : tomme fermière au lait cru
 - *Exceptions d'ailleurs* : sélection de thés d'exception, de café, d'épices...
 - *Domaine de la Tuffière*
 - *L'épicerie nordique Praud-Wahlin*
 - *La Fil en trope* : couturière indépendante

* **Malagué**

Mr BEAUDOIN Jean-Pierre informe que la gestion de Malagué est assurée par la CCALS et que l'entretien du site est à la charge de la commune de Jarzé Villages depuis le 1^{er} janvier 2020.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 22 juin 2020 à 20h30.